



CONSULTATION PUBLIQUE

OCPM.QC.CA

Consultation publique

Projet de règlement P-14-001

Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 janvier 2014, le projet de règlement P-14-001 intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-14-001 prévoit des dérogations au Règlement de zonage de l'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) applicable au territoire formé du lot 2 589 396 du cadastre du Québec. Les modifications touchent notamment la démolition partielle, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments à des fins résidentielles. Elles touchent aussi, notamment, les usages, les constructions hors toit, les hauteurs, les taux d'implantation, les stationnements et les critères d'aménagement, d'architecture et de design. Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 17 février 2014
Sous-sol de l'Église Saint-Nicholas
80, rue De Castelnau Est
Montréal
Métro De Castelnau
19 h

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le 18 mars 2014 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 13 mars 2014.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 31 janvier 2014
Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon